

## Collecte OMR et collectes sélectives

### C11 - Performance de collecte

**Définition** Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

PEDMA

la Grenelle  
Environnement



**Unité :** kg/habitant

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

**Déclinaison** Par déchets collectés (type de collecte) : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)

**Exemple** En 2009, en France, la performance de collecte sélective des encombrants est de 12 kg/habitant (pour la même année, le ratio est de 23 kg/habitant desservi).

**Objectif GRENELLE : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant en 5 ans (année de référence : 2008)**

OMA = OMR + Verre + Emballages et journaux-magazines

Les OMA comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de déchets de produits alimentaires encore appelés biodéchets (Total France = 42 340 tonnes en 2009).

**La performance de collecte des OMA en 2009 est de 373 kg/habitant (contre 391 kg/habitant en 2007).**

**Mode de calcul** Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (source INSEE - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

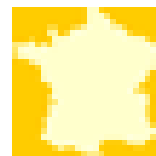
*Donnée redressée*

Le calcul ne considère que les collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## C12 - Tonnage de déchets collectés par type de déchets

**Définition** Tonnage de déchets collectés par les collectivités du territoire considéré ou par le service de collecte concerné (cf. les différents types de déchets pris en compte dans la liste ci-dessous)

PEDMA



**Unité :** Tonne (t)

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

**Déclinaison** **Par déchets collectés (type de collecte)** : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)

**Par typologie de collectivité** : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

**Exemple** La collecte des OMR organisée par le SICTOM, en 2009, est de 11 578 tonnes.

**Mode de calcul** Comptage des tonnages de déchets collectés.

**Donnée redressée** Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## C13 - Destination des déchets collectés par type de traitement

**Définition** Orientation des déchets vers les filières de prise en charge : valorisation matière - valorisation organique - valorisation énergétique - incinération - stockage ISDND\*

PEDMA



\*ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

Unité : Tonne (t) et %

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

**Déclinaison** **Par déchets collectés (type de collecte)** : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)

**Par typologie de collectivité** : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

**Exemple** **Destination des OMR collectées, en France, en 2009 :**

Valorisation matière : 199 531 t soit 1 %

Valorisation organique : 743 406 t soit 4 %

Valorisation énergétique : 10 559 141 t soit 55 %

Incinération : 584 046 t soit 3 %

Stockage ISDND\* : 7 015 165 t soit 37 %

**Mode de calcul** Comptage des tonnages envoyés en valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, incinération et stockage ISDND\*.

**Donnée redressée** Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## Collecte en déchèterie

### D15 - Performance de collecte

**Définition** Quantité moyenne de déchets collectés en déchèterie par habitant, sur la base de la population du territoire considéré



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

**Déclinaison** Avec gravats aux niveaux national, régional, départemental

Hors gravats au niveau d'une collectivité

**Exemple** En 2009, en France, la performance de collecte en déchèterie est de 184 kg/habitant (pour la même année, le ratio est de 191 kg/habitant)

**Mode de calcul** Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (source INSEE - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

Le calcul ne considère que les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire les déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## D17 - Tonnage total de déchets collectés

**Définition** Tonnage total de déchets collectés par les déchèteries situées sur le territoire considéré ou par la déchèterie concernée

**PEDMA**

**Unité :** Tonne (t)

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

**Déclinaison** **Par typologie de collectivité :** touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

**Avec et hors gravats**

**Exemple** 36 860 tonnes de déchets (hors gravats) ont été collectés par les déchèteries de la structure intercommunale, en 2007

**Mode de calcul** Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire les déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## Collecte DMA

### DMA1 - Tonnage total de DMA collectés

**Définition** **Tonnage total de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives + déchèteries) par les services de collecte et les déchèteries situés sur le territoire considéré**



Les DMA\* comprennent les OMR\* , les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

**Unité :** Tonne (t)

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

\*DMA : déchets ménagers et assimilés

\*OMR : ordures ménagères résiduelles

**Déclinaison** **Par typologie de collectivité :** touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

**Exemple** En France, en 2009, le service public a collecté 37,9 millions de tonnes de DMA

**Mode de calcul** Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul

*Donnée redressée* et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul

## DMA3 - Performance de collecte des DMA

**Définition** Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

Les DMA\* comprennent les OMR\* , les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

\*DMA : déchets ménagers et assimilés

\*OMR : ordures ménagères résiduelles

**PEDMA**



**Unité :** kg/habitant

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

**Déclinaison** **Par déchets collectés :** OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets

**Exemple** En France, en 2009, la performance des DMA collectés est de 588 kg/habitant

**Mode de calcul** Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (**source INSEE** - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

*Donnée redressée*

Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

## DMA4 - Destination des DMA collectés par type de traitement

**Définition**                      **Orientation des déchets vers les filières de prise en charge : valorisation matière - valorisation organique - valorisation énergétique - incinération - stockage ISDND\* - stockage ISDI\***

Les DMA\* comprennent les OMR\* , les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

**PEDMA**

*le Grenelle de l'Environnement*



\*DMA : déchets ménagers et assimilés

\*OMR : ordures ménagères résiduelles

\*ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

\*ISDI : installation de stockage des déchets inertes

**Unité : Tonne et %**

**Indicateur calculé aux niveaux :**

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

**Déclinaison**                      **Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets**  
**Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)**

**Exemple**                      **Destination des DMA collectés, en France, en 2009 :**

Valorisation matière : 7 776 400 t soit 21 %

Valorisation organique : 5 436 713 t soit 15 %

Valorisation énergétique : 11 066 402 t soit 30 %

Incinération : 624 705 t soit 2 %

Stockage ISDND : 10 036 974 t soit 27 %

Stockage ISDI : 1 755 228 t soit 5 %

**Objectif GRENELLE : orienter 35 % en 2012 et 45 % en 2015 des DMA vers les filières de recyclage matière et organique**

**En 2009, ce sont donc 36 % de DMA qui sont orientés vers le recyclage (matière + organique)**

**Mode de calcul**                      Comptage des tonnages envoyés en valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, incinération, stockage ISDND\* et stockage ISDI\*

*Donnée redressée*                      Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

